

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 JUIN 2016

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombre de votants	11

L'an deux mille seize, le lundi 20 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Sylvain ICHARD, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS, Éric TALLIA.

Date de convocation : 13/06/2016.

Marie Paule FAUGERAS a été élue secrétaire de séance.

I – PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme rappelle la délibération prise le 23 mai 2016 portant sur l'opportunité de réviser le PLU.

Après avoir délibéré sur les modalités de révision, le conseil municipal décide :

- de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de le mettre en compatibilité avec les dernières évolutions législatives :
 - o Lois Grenelle du 12 juillet 2010
 - o Lois ALUR du 24 mars 2014
 - o Ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du premier code de l'urbanisme
- de préciser les modalités de concertation afin d'associer pendant la durée de l'élaboration des études nécessaires la population. Ces modalités sont les suivantes :
 - o Organisation de deux réunions publiques
 - o Ouverture d'un registre de doléances en mairie

La communication des informations sera assurée via le bulletin municipal et le site internet de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

II – ADMISSIONS EN NON VALEURS – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint en charge des finances soumet au conseil municipal le montant des non valeurs proposé par Monsieur le Trésorier qui s'élève à 144.06 €. Il s'agit de factures d'eau datant des années 2014 et 2015.

Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondant sont irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

III – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente au conseil municipal la décision modificative budgétaire suivante :

DESIGNATION	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D 001 : solde d'exécution d'inv reporté	174 308.00 €	
TOTAL D 001	174 308.00 €	
D 2315 OP 133 : réhabilitation Valmeinier Villages		174 308.00 €
TOTAL D 23		174 308.00 €
TOTAL	174 308.00 €	174 308.00 €

Celle-ci permettra de rectifier le compte 001 sur le budget principal de la collectivité du fait de la dissolution de la régie électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a approuvé la décision modificative suivante.

IV – TAXE DE SEJOUR

Suite à une réflexion approfondie menée en groupes de travail puis en commission des finances le 10 juin 2016, Monsieur l'adjoint en charge des finances propose de revoir les termes de la délibération du 22 juin 2015 afin de répondre au mieux aux objectifs suivants :

- Maintenir le produit de la taxe de séjour afin de poursuivre le financement d'une politique de promotion de la station, d'animation touristique, de gestion des infrastructures mais aussi le financement des équipements spécifiques
- Limiter les effets de la perte financière liée à l'exonération des moins de 18 ans ; au lieu des moins de 13 ans auparavant,
- Garantir une équité dans la taxation d'hébergements d'un même niveau de standing,
- Moderniser le dispositif et le simplifier,
- Simplifier la perception avec le rendu monnaie.

Ainsi, il présente les tarifs suivants :

Catégories d'hébergement <i>Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes</i>	<i>Part Commune</i>	<i>Taxe additionnelle Départementale</i>	TOTAL TAXE (par nuit et par personne) de + de 18 ans
<i>Refuges</i>	0.27 €	0.03 €	0.30 €
<i>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoiles et équivalents Village de Vacances 1, 2 et 3 étoiles</i>	0.73 €	0.07 €	0.80 €
<i>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles et équivalents Village de Vacances 4 et 5 étoiles</i>	0.82 €	0.08 €	0.90 €
<i>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles et équivalents</i>	1.27 €	0.13 €	1.40 €
<i>Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles et équivalents</i>	1.64 €	0.16 €	1.80 €

Approuvé à l'unanimité.

V – ONF

Monsieur le Maire présente les coupes à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Il s'agit de la parcelle 18, volume présumé réalisable 721 m³. Désignation de trois garants, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc sur pied :

Monsieur Alexandre ALBRIEUX
Monsieur Pascal BAUDIN
Monsieur Philippe EXCOFFIER

Approuvé à l'unanimité.

VI – MARCHES PUBLICS

Monsieur l'adjoint en charge des travaux indique qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la requalification de la rue principale de Valmeinier Villages. Trois candidats ont fait parvenir une offre.

Monsieur le Maire propose de conclure ce marché avec l'entreprise COLAS, qui au regard des critères définis au règlement de la consultation, est le candidat qui fait l'offre la mieux disante.

Le conseil municipal autorise Monsieur la Maire à conclure ledit marché pour un montant total de 272 162.50 € HT.

Approuvé à l'unanimité

VII – COMPTES RENDU DES COMMISSIONS

– Office du tourisme présenté par Alexandra BAUDIN et Éric TALLIA

Le comité d'administration a eu lieu le mardi 14 juin.

Bilan de l'hiver

Préparation de la saison d'été avec la validation des tarifs des activités, l'achat d'un bubble kid et de jeux d'extérieur, regroupement des deux garderies. Présentation des temps forts : trail du Mont Thabor, festival de la magie, duo gospel à l'église, tour de l'avenir, fête du patrimoine et du ski club ...

– Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) présenté par Philippe BAUDIN

L'enveloppe globale du FDEC pour l'année 2016 dédiée au canton de Modane s'élève à environ 277 000 €. Un seul dossier doit être présenté par commune. La demande retenue est le parking de Grange Bernard. Le montant de la subvention allouée s'élève à : 43 000 €.

– Délégation Service Public remontée mécanique présenté par Philippe BAUDIN

Les négociations avec la SEMVAL sont en cours.

– Communauté de Commune Maurienne Galibier présenté par Bernard EXCOFFIER

Commande de panneaux de signalisation pour le tour du lac vert. Prise en charge pour un montant de 1100 € par la CCMG et 700 € par la commune.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

– Poste saisonnier été 2016

Lors du conseil municipal du 6 avril 2016, un poste d'agent d'entretien pour la période estivale a été créé dans les conditions suivantes : recrutement d'un agent, non titulaire, du 4 juillet 2016 au 26 août 2016 à l'indice brut 330 (1^{er} échelon), à temps complet.

Cependant, afin de pallier aux arrêts maladies, Monsieur le Maire propose d'embaucher cet agent à compter du 20 juin 2016.

Approuvé à l'unanimité.

– Convention relative à la mise en place des Temps d'activités péri éducatives (TAP) par la Communauté de Commune Maurienne Galibier

Madame l'adjointe en charge de la vie locale donne lecture de la convention pour la mise en place des temps d'activités péri éducatives (TAP) pour le compte de la commune.

Cette convention a pour objectif de préciser les modalités de mise à disposition de locaux par la commune à la CCMG pour la mise en place des temps d'activités péri éducatives en lien avec la réforme des rythmes scolaires.

Cette convention est conclue pour la période scolaire 2016/2017

Approuvé à l'unanimité.

– Tarifs Temps d'activités péri éducatives (TAP)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires, il y a lieu de fixer les tarifs des horaires des temps d'activités péri éducatives pour l'année scolaire 2016 - 2017.

Il rappelle les horaires des activités péri éducatives, validés par le Directeur Académique : le mardi et le jeudi de 15h à 16h30.

Il propose les tarifs suivants (quotient familial) pour 1h30 d'activité :

- Quotient familial < 544 : 1,05 €
- Quotient familial de 545 à 700 : 1,80 €
- Quotient familial > 701 : 2,55 €

Approuvé à l'unanimité.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Mise en place d'une page facebook Mairie de Valmeinier.

Jacques HOFFMANN, policier municipal, est à la retraite à compter du 14/06/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h